

**DEMANDE
D'AUTORISATION
D'INSTALLATION
D'UN DISPOSITIF
D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF**

Demandeur :

Nom : Prénom :
 Nom : Prénom :
 Adresse :
 Adresse (suite) :
 Commune : Code postal :
 Tél. : Tél port. :

Nature du projet :

- Maison individuelle neuve
 Réhabilitation de la filière d'assainissement dans le cadre d'un permis de construire
 Réhabilitation de la filière d'assainissement sans permis de construire
 Autres, préciser :

Caractéristiques de l'habitation :

Nombre de pièces principales : Résidence :
 Nombre de chambres dans l'habitation : Principale
 Nombre habituel d'habitants : Secondaire Fréquentation (nbre jours /an) :

Terrain à desservir :

Adresse (si différente de celle du demandeur) :
 Adresse (suite) :
 Commune : Code postal :
 Références cadastrales :
 Section : Parcelle(s) n° :
 Surface parcellaire totale : m²
 Présence d'un puits ou d'un captage d'eau à proximité de la filière projetée : Oui Non
 Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement : mètres
 Pente du terrain prévu pour l'installation des ouvrages assainissement :
 Faible < 5% Moyenne entre 5 et 10% Forte > 10%

DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ENVISAGE**A. Prétraitement**

- Fosse toutes eaux : Oui Non Volume : litres
 - Fosse étanche Oui Non Volume : litres
 - Toilettes sèches à compost : Oui Non
 Si oui : Nombre de composteur : Volume par composteur :
 - Bac dégraisseur : Oui Non
 Si oui : 200 litres (cuisine seule) 500 litres (toutes les eaux ménagères)
 Une ventilation primaire est-elle prévue ? Oui Non
 Une ventilation secondaire est-elle prévue ? Oui Non

B. Traitement

☀ 1- Filières classiques traditionnelles

1-1 Filières non drainées (tranchées filtrantes, tranchées d'épandage à faible profondeur, filtre à sable vertical non drainée.....)

Nom de la filière :

Dimensionnement : Surface (m²) :..... Longueur (m) :..... Largeur (m) :..... Nombre de tranchées :.....

Nota : Joindre obligatoirement à la présente l'étude de sol à la parcelle déterminant également l'implantation et le dimensionnement du traitement retenu

1-2 Filières drainées

- Filtre à sable vertical drainé Filtre à sable horizontal drainé Lit filtrant sur massif de zéolite
 Autre, à préciser :

- Surface (m²) :.....

☀ 2- Filières agréées

2-1 Filtres compacts

Nom du produit :

Numéro d'agrément :..... Dimensionnement en EH (équivalent habitant) :

2-2 Microstation à cultures libres

Nom du produit :

Numéro d'agrément :..... Dimensionnement en EH (équivalent habitant) :

2-3 Microstation à cultures fixées

Nom du produit :

Numéro d'agrément :..... Dimensionnement en EH (équivalent habitant) :

2-4 Filtres plantés

Nom du produit :

Numéro d'agrément :..... Dimensionnement en EH (équivalent habitant) :

C. Evacuation des eaux traitées

Quel est l'exutoire ?

- Ruisseau, rivière Puits d'infiltration (*étude de sol nécessaire*)
 Fossé ou réseau communal Massif planté (*sur la parcelle*)
 Tranchées d'infiltration (*étude de sol nécessaire*) Autre, préciser :

Joindre obligatoirement une copie de l'autorisation écrite du propriétaire de l'exutoire à votre demande.

Joindre obligatoirement une copie de l'étude sol pour un rejet par tranchée ou puit d'infiltration.

Le contrôle des installations neuves d'assainissement non collectif fera l'objet de 2 facturations séparées :

- il sera facturé au pétitionnaire la somme de 110 € HT (tarif 1^{er} janvier 2021), dès l'envoi de notre avis sur Contrôle de Conception et d'Implantation (traitement sur pièces),
- le pétitionnaire s'engage ensuite à avertir nos services lors de la réalisation effective des travaux de mise en œuvre de la filière. Il sera alors facturé 60 € HT (tarif 1^{er} janvier 2021), après la réalisation du Contrôle de Bonne Exécution des travaux (contrôle sur le terrain), et de l'envoi du rapport correspondant.

Date de la demande

Signature

RAPPELS IMPORTANTS

- ◆ Le rejet des eaux pluviales telles que drains, eaux de toit, rigoles, etc., dans la filière de traitement assainissement est strictement interdit.
- ◆ Pour les filières non drainées (tranchées et lit d'épandage, et lit filtrant non drainé) et pour l'évacuation des eaux traitées par tranchée d'infiltration, le pétitionnaire doit s'assurer au préalable de la capacité du sol à accepter ce type d'épuration. Seule une étude de sol à la parcelle peut fournir ces renseignements; elle est obligatoire.
- ◆ Pour les filières drainées, un exutoire doit permettre le rejet des eaux épurées en sortie de filtre. Une autorisation écrite du propriétaire/gestionnaire de cet exutoire est obligatoire et doit être jointe à cette demande.
- ◆ Le rejet des effluents, même traités, dans un puits perdu, puisard, puits désaffecté, cavité naturelle ou artificielle, est interdit. Seule l'évacuation dans un puits d'infiltration, lorsque aucune autre voie d'évacuation n'est possible, peut être envisagée (une étude de sol à la parcelle doit démontrer sa faisabilité).
- ◆ Le choix de la filière est de la responsabilité du pétitionnaire. Il doit s'assurer (par une étude de sol notamment) de l'adéquation du sol en place avec la filière qu'il choisit.
- ◆ Le pétitionnaire reste seul responsable du bon fonctionnement de la filière d'épuration qu'il choisit et met en place. Il doit notamment se prémunir de toute nuisance éventuelle que son système pourrait causer aux tiers.
- ◆ Pour toutes les filières agréées, les conditions de mise en œuvre de la filière, les conditions d'exploitation et les modalités d'entretien de l'ouvrage (maintenance annuelle) doivent suivre les recommandations inscrites dans le guide d'utilisation de la filière. Se référer au site interministériel <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr>.
- ◆ ***Le contrôle de conception du service gestionnaire de l'assainissement non collectif ne se substitue pas à une prestation de prescriptions techniques. La conception du projet relève de la responsabilité du pétitionnaire.***
- ◆ ***Le contrôle de bonne exécution ne se substitue pas non plus à une mission de maîtrise d'œuvre. Son objet est de valider ou non les travaux par rapport au projet de conception, et d'en vérifier la réalisation.***

PIECES A FOURNIR IMPERATIVEMENT

- Plan de situation au 1/25000° et plan cadastral permettant de situer la parcelle ainsi que les puits, sources, captages etc..

- Plan de masse de la maison et du dispositif au 1/500° précisant :

- La position de l'immeuble et le niveau de sortie des eaux usées.
- L'implantation des différents éléments de l'installation, les canalisations, les conduites de ventilation.
- Les aires de stationnement et de circulation des véhicules.
- La présence d'arbres de haute tige et le cas échéant, le projet d'aménagement du jardin.

- L'étude de sol, si la filière choisie est de type non drainée ou si infiltration du rejet des eaux traitées.

Le dossier sera fourni en 1 exemplaire et conservé par le service ainsi que les pièces annexes (étude de sol ...)

SERVICE DES EAUX DU COUSERANS

13, route de Toulouse 09190 Saint Lizier

Tél : 05.34.14.33.05

Mails techniciens : b.bascaing@eauxducouserans.com - l.schatt@eauxducouserans.com

Mail secrétaire : d.litchman@eauxducouserans.com